



**AVIS PUBLIC**

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN RÈGLEMENT MODIFIANT DE NOUVEAU  
LE RÈGLEMENT R-2007-023 SUR L'ENTRETIEN ET LA PROTECTION DES ARBRES**

**(Projet de règlement R-2022-023-14)**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - LE 10 MAI 2022 À 19 h 25**

**AVIS** est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 12 avril 2022, le conseil municipal a adopté le projet de règlement R-2022-023-14 intitulé « **Règlement modifiant de nouveau le règlement R-2007-023 sur l'entretien et la protection des arbres aux fins de supprimer le dépôt de 500 \$ et de modifier les pénalités pour l'abattage d'arbre sur le domaine privé** ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 10 mai 2022 à 19 h 25, dans la Salle du conseil de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, au 12001, boulevard De Salaberry. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement R-2022-023-14 vise tout le territoire de la Ville.
4. Le projet de règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville et au bureau de la greffière, au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, du lundi au vendredi, aux heures de bureau.

**DONNÉ** à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 29 avril 2022.

**SOPHIE VALOIS, greffière**